

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois le **11 mai**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 5 mai 2023.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance), Julie DALMON, Arnaud VOIJOUR, Frédéric GERAUDIE, Sophie CROUZEVIALLE, Maryelle ROULET, Loïc JARRIGE, Elisabeth MOREL, Raymond BOUTOT, Elodie NOPPE, Didier VERARDO, Marie-Christine DERAEDT

EXCUSÉS : Maël BARBE, Elodie NOPPE

ABSENTS :

PROCURATION : Denis BARON donne procuration à Jean-Claude REYNAUD, Marie GOLFIER donne procuration à Marielle ROULET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Julie DALMON

- Approbation du dernier Conseil municipal
- Délibérations

1 – Indemnités du Maire et des Adjointes

Cette délibération annule et remplace la délibération du 07/02/2023

Afin de déterminer le taux maximum de l'indemnité de fonction allouée au Maire ainsi que celui des adjoints, M le Maire présente au conseil un tableau avec les revalorisations.

- Le taux de l'indemnité de fonction du Maire à 28% de l'indice le plus élevé de la FPT;
- Le taux de l'indemnité de fonction du 1^{er} Adjoint à 12% de l'indice le plus élevé de la FPT ;
- Le taux de l'indemnité de fonction du 2^{ème} Adjoint à 19% de l'indice le plus élevé de la FPT;
- Le taux de l'indemnité de fonction des conseillers délégués à 4% de l'indice le plus élevé de la FPT ;
- Le taux de l'indemnité de fonctions des conseillers à 2% de l'indice le plus élevé de la FPT.

M le Maire propose d'appliquer ces taux de l'indemnité à compter de la date d'installation du Conseil Municipal, soit le 03 février 2023.

Unanimité

2 – Indemnités de trajet

M le Maire propose au conseil d'adopter les modalités de remboursements des frais de déplacements (pour se rendre à des obligations diverses hors du territoire de la commune) selon le taux d'indemnités kilométriques fixés par l'arrêté ministériel du 26 août 2008 revalorisé suivant la nouvelle législation en vigueur.

Unanimité

3 - Demande de subvention exceptionnelle Jeux Internationaux

M le Maire présente au conseil une demande de subvention exceptionnelle pour un jeune sélectionné aux Jeux Internationaux de l'UNSS. Il propose de verser un montant de 200€ à l'UNSS du Campus du Végétal du pays de Brive.

Unanimité

4 – Demande de subvention exceptionnelle Festival de la Vézère

M le Maire présente au conseil une demande de subvention exceptionnelle par les organisateurs du Festival de la Vézère. Il propose de verser un montant de 300€.

Unanimité

5 - Demande de subvention exceptionnelle Association SR3V (foot)

M le Maire présente au conseil une demande de subvention exceptionnelle par le club de foot Entente SR3V qui s'est qualifié pour la coupe de la Corrèze le samedi 3 juin. M le Maire propose d'offrir la location de la salle des Rosiers le soir du 3 juin et de verser un montant de 250€ pour aider à organiser cette journée exceptionnelle.

Unanimité

6 – Retable classé : appel d'offre

M le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour la restauration du retable. La DRAC nous assistera dans la démarche.

M le Maire demande au conseil l'accord de lancer la procédure concernant le Retable classé. Une visite sera également prévue dans les locaux de l'entreprise Malbrel afin que les entreprises intéressées puissent prendre connaissance de l'état du retable. Les offres seront à remettre avant le 11/09.

Unanimité

7 – Contractualisation départementale 2023-2025

M le Maire donne lecture de l'ensemble du tableau de contractualisation 2023-2025 pour la commune de Voutezac transmis par le Département de la Corrèze. Cette proposition résume l'ensemble des projets sur cette période qui pourraient bénéficier d'une subvention. Afin que ce document soit présenté en commission permanente, le conseil municipal doit donner son avis sur le sujet.

Unanimité

8 – Convention Bouclier énergétique

M le Maire donne lecture du courrier du Président du Département de la Corrèze qui propose à l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du territoire un soutien pour le déploiement du projet « Corrèze Bouclier énergétique ».

Chaque commune intéressée par le projet doit délibérer pour l'adhésion à une convention constitutive d'un groupement de commandes qui définit en outre le coordonnateur du groupement de commandes, les modalités de fonctionnement ainsi que les rapports et obligations de chaque membre. Le groupement de commandes a pour objet de permettre à ses membres de bénéficier de prestations d'études de potentiel, de maîtrise d'œuvre et travaux. M le Maire propose l'adhésion à la convention Corrèze Bouclier énergétique.

Unanimité

9 – Création d'une poste adjoint technique principal 2^{ème} classe à 33 heures

Pour une réorganisation des services en interne et afin de répondre aux besoins, il est nécessaire de créer un poste à 33 heures pour le poste de cuisinier.

Unanimité

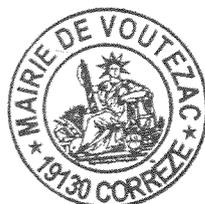
Questions diverses

- Statue enfant Jésus de Prague : les enfants du catéchisme ont fait un don de 140€ pour la restauration de la statue. Les noms des enfants qui ont participé sont affichés sur une plaque au socle de la statue.
- Après Pentecôte (à partir de 30 mai), l'ANACR propose une exposition en mairie sur la Résistance en Corrèze. Monsieur Ponthier, président serait sollicité pour animer la visite avec l'école.
- Le Souvenir Français a envoyé la liste des décès de la guerre 1870-1871. Il est possible de réaliser une plaque à fixer sur le monument aux morts si la personne est notée « mort pour la France » sur son acte de naissance. Accord de principe pour continuer la démarche. Des recherches généalogiques sont en cours.
- Lecture du jugement sur les hirondelles : La commune a juste payé les frais de procédure pour 127€. L'affaire est classée
- Aide de l'état bonus vélos : pour l'ensemble de l'année 2023 l'agglomération donne 200€ de subvention pour l'achat d'un vélo électrique. Elle peut être cumulable avec la Région et le Département
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui souhaite l'installation d'un panneau d'affichage sur le mur de la boulangerie pour y apposer les PV des conseils municipaux : Il existe déjà plusieurs panneaux et tous les comptes rendus sont en ligne sur le site de la commune.
- Lotissement des Fauconnelles : la première tranche des travaux est terminée

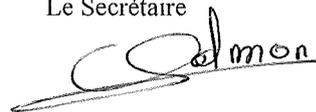
Le Maire



Jean-Claude REYNAUD



Le Secrétaire



Julie DALMON

